

SUBVENTIONS.

L'objet d'un club comme GAZELEC est de permettre aux Agents des industries Electriques et Gazières et à leurs familles d'accéder au sport sans que les ressources financières soient un obstacle. C'est pourquoi GAZELEC reçoit des subventions des CMCAS d'Ile de France au prorata de leurs ressortissants. Ces subventions permettent aux sections de proposer aux adhérents Ayants droits une adhésion inférieure au coût réel de leur activité. C'est tout du moins le fonctionnement décidé par l'ensemble des CMCAS en 2008 au moment de la réorganisation du sport sur la région. Ce fonctionnement était mis en place pour trois ans (2009, 2010 et 2011). En 2010, l'ensemble des CMCAS ont versé les fonds permettant de prendre en charge leurs ressortissants pour la saison 2009. En septembre 2010, les sections sont restées sur ce mode de fonctionnement et elles ont avancées les fonds pour l'activité des Ayant Droits de toutes les CMCAS d'Ile de France. Cependant, à l'heure où les sections attendent le versement des subventions du deuxième trimestre 2011, seules deux CMCAS ont versées les subventions ce qui nous a permis d'assurer uniquement le versement du 1^{er} trimestre 2011. La situation devient donc intenable pour les sections qui avancent aujourd'hui les fonds sur 18 mois pour leurs adhérents Ayant droit. Que faut-il faire ? Considérer certains de nos collègues comme adhérents extérieurs aux IEG ? GAZELEC, a maintenu et souhaite maintenir une unité de traitement des Agents sur l'Ile de France. Mais comment le club peut relever cette mission si certaines CMCAS ne contribuent pas au subventionnement de leurs adhérents ? J'en appelle donc aux élus des CMCAS pour que les virements soient déclenchés afin que nous puissions faire perdurer notre club et ses sections, les sections sportives des Gaziers et Electriciens d'Ile de France.

Thierry MARTIN

FETE de la CMCAS PARIS.

Une fête est l'occasion idéale pour notre club de se faire connaître de nos collègues et de leur proposer une activité ludique. C'est donc dans cet esprit que GAZELEC a participé à la Fête de la CMCAS Paris du 28 mai à Vigneux sur Seine. Le club a fait appel à des adhérents bénévoles pour tenir d'une part un premier stand où tout un chacun pouvait recevoir des informations sur les différents sports et activités proposés par le club. Le matériel exposé sur le stand, les supports vidéo et affiches faisaient la démonstration du panel d'activités proposées par GAZELEC. Un peu plus loin, les archers de la section tir à l'arc proposaient un cours d'initiation. Ils ont reçu dans la journée 108 participants dont 36 ont participé à un parcours de tir sur cible 3D (cibles volumétriques). A l'occasion de cette animation la section tir à l'arc s'est associée à la FFTA dans le cadre de l'action de promotion « Tous à vos Arc... ». C'est donc 10 bénévoles représentant les sections Philifoot, Subaquatique, Parachutisme, Vole Moteur et Tir à l'arc qui ont œuvrés toute la journée pour faire partager leur passion du sport et faire découvrir à nos collègues le panel d'activités proposé par le club.



Point d'étape sur les adhésions, fin juin le club comptait 579 adhérents. 15 sections sur les 16 ont intégrés les outils d'inscription en ligne via le site Internet du club. Seule la section Tennis n'a toujours pas d'adhérent à ce jour.

LE DOSSIER ASSURANCES.

Un des objectifs que le club s'est fixé en Assemblée Générale est de se mettre en conformité avec ses obligations en termes d'assurances. Le Dossier Assurances comprend deux volets. D'une part, il faut être en capacité de s'assurer que l'ensemble des adhérents se voit proposer par sa section une assurance individuelle accident. L'adhérent a le droit de prendre ou décliner cette assurance cependant le club et par répercussions les sections ont le devoir d'informer l'adhérent de la nécessité d'une telle assurance. Aujourd'hui le travail sur les fiches d'inscription des sections et l'inscription en ligne a permis de s'assurer que cette obligation est bien respectée. Le deuxième volet du dossier concerne l'assurance Responsabilité Civile du Club et des sections. En effet, le club doit souscrire une assurance en responsabilité civile en tant que personne morale. Très généralement, la plupart des fédérations proposent cette assurance avec leur affiliation et la plupart des sections sont affiliées à une fédération. Nous avons donc demandé à chaque section de fournir une attestation d'assurance au club. Sachant que les sections non couvertes en responsabilité civile devaient trouver elles-mêmes une police d'assurance. La plupart des sections se sont exécutées, ce qui a permis de mettre en ligne l'attestation et le contrat à l'attention des adhérents. Le problème est que 8 sections, en grande partie les sections qui ne sont pas affiliées à une fédération n'ont pas su se procurer une assurance responsabilité civile. Après plus de six mois le problème reste inchangé. Le comité directeur a donc décidé d'étudier une autre stratégie. Nous allons travailler sur la possibilité pour le club de souscrire une assurance en responsabilité civile pour lui-même mais aussi pour l'ensemble de ses sections. Malheureusement, pour la majorité des sections nous risquons de payer en double les primes d'assurance puisque la plupart des sections ont déjà cette couverture. Mais, il semble que cela soit le seul moyen aujourd'hui d'assurer les sections défaillantes. Un groupe de travail a donc été constitué pour établir un cahier des charges permettant d'identifier l'objet de chaque section. Ensuite, un appel d'offre sera proposé à plusieurs assureurs dont la MDS qui est déjà en contrat avec le club. Nous espérons que le dossier sera réglé pour la saison 2011/2012.

LES BREVES.

Les 7 et 8 mai 2011, à l'occasion de son concours qualificatif au championnat de France, la section Tir à l'arc de GAZELEC a organisé comme chaque année un Challenge inter CMCAS. Les collègues archers d'Ile de France se sont rencontrés à l'occasion d'un tir à 70m et 50m :

1 ^{ère} CMCAS 93	5 ^e CMCAS 92
2 ^e CMCAS 75	6 ^e CMCAS 78
3 ^e CMCAS 92	7 ^e CMCAS 95
4 ^e CMCAS 91	

Mention spéciale pour un jeune Pilote de la section vol moteur. Michael RONGEON agent TIC à l'agence ERDF-GRDF de NANGIS. Il a obtenu son brevet de pilote avec une cinquantaine d'heures de vol, ce qui est d'avis d'expert un exploit. Toutes nos félicitations donc à ce jeune pilote.

Vif succès de l'initiative de la section Plongée qui a proposé aux Ayants droits des 8 CMCAS d'Ile de France des baptêmes de plongée gratuits. 40 collègues ont reçu le Niveau 1. La section prévoit des retombées pour cette action sur ses adhésions.

